Corrigé du brevet d’histoire-géographie 2019 : Polynésie française, septembre 2019 (session de remplacement)

Corrigé du brevet d’histoire-géographie – 3ème

Voici le corrigé du brevet d’histoire-géographie et d’enseignement moral et civique, session 2019 « Polynésie française », septembre, sujet de remplacement. Chaque réponse est rédigée, et le développement construit est donné en entier comme modèle. Pour progresser, fais d’abord le sujet seul, puis repère ce qui manque dans ta copie. Ensuite, comble tes lacunes avec le programme d’histoire de 3ème.

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents (20 points)

Question 1 (4 points)

Les territoires ultramarins ont des spécificités nombreuses que le texte permet de relever : ce sont des départements et régions d'outre-mer (DROM) ou des collectivités d'outre-mer (COM) avec des statuts différents, plus deux territoires à statut particulier (Nouvelle-Calédonie, TAAF) ; ils sont éloignés de la métropole ; ils sont souvent des îles (insularité) ; ils ont un passé esclavagiste et colonial ; ils accusent un retard économique et social par rapport à la métropole ; ils sont exposés à des catastrophes naturelles (ouragan Irma en septembre 2017) ; ils sont méconnus des médias ; ils regroupent 2,7 millions d'habitants. Quatre réponses exactes suffisent (1 point chacune).

Question 2 (4 points)

L'auteur parle de handicaps parce que ces spécificités freinent le développement : l'éloignement et l'insularité augmentent le coût des transports et des produits importés, limitent le marché local et isolent l'économie ; le passé colonial et esclavagiste a laissé des inégalités sociales durables ; le retard économique entraîne chômage, pauvreté et manque d'équipements ; les catastrophes naturelles détruisent les infrastructures et obligent à reconstruire. Ces handicaps justifient l'intervention de l'État.

Question 3 (2 points)

Atouts : une vaste zone économique exclusive (grâce aux îles, la France possède le deuxième espace maritime du monde), des ressources minières comme le nickel en Nouvelle-Calédonie, une industrie spatiale en Guyane (centre spatial de Kourou), mais aussi la biodiversité, le tourisme et une position stratégique dans les trois océans. Deux exemples précis tirés du texte suffisent.

Question 4 (2 points)

Il s'agit de la nouvelle route du littoral de La Réunion, une route construite en bord de mer au pied de falaises (viaduc et digues), destinée à remplacer l'ancienne route entre Saint-Denis et

La Possession. Son coût prévu est de 1,66 milliard d'euros.

Question 5 (4 points)

Le projet répond à deux problèmes : les embouteillages sur un axe très fréquenté, où se rendent chaque jour de nombreux habitants, et les risques d'accidents liés aux éboulements fréquents des falaises qui surplombent l'ancienne route. Il améliore donc la circulation et la sécurité, et soutient le développement de l'île.

Question 6 (4 points)

Plusieurs acteurs financent et aménagent : l'État (532 millions d'euros, 33,3 %, avec aides directes, avantages fiscaux et production publique) ; la région Réunion (669 millions d'euros, soit 41,8 %, première contributrice) ; l'Union européenne (FEDER : 151 millions d'euros, soit 9 %) ; et les fonds de compensation de la TVA (FCTVA : 248 millions, 16 %), aide de l'État aux collectivités. Ils agissent à différentes échelles (nationale, régionale, européenne) pour réduire les déséquilibres avec la métropole.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et se repérer (20 points)

1. Développement construit (15 points)

La Première Guerre mondiale (1914-1918) est une guerre totale : elle touche et mobilise l'ensemble des populations, militaires comme civils.

I. Les militaires mobilisés et exposés. Dès août 1914, des millions d'hommes sont mobilisés dans les armées. Les soldats, les poilus, vivent dans les tranchées, dans la boue, le froid et la peur, avec les rats et les poux. Les combats sont d'une violence inédite : bombardements d'artillerie, mitrailleuses, gaz de combat, batailles meurtrières comme Verdun (1916) ou la Somme (1916). La guerre fait environ 9 millions de morts dans le monde et des millions de blessés et de mutilés (les « gueules cassées »). Les troupes coloniales (tirailleurs sénégalais, maghrébins, indochinois) participent aux combats.

II. Les civils touchés et mobilisés. À l'arrière, les civils soutiennent l'effort de guerre : les femmes remplacent les hommes aux champs et à l'usine (les « munitionnettes »), les enfants collectent des vivres, tout le monde souscrit aux emprunts de guerre. L'économie est entièrement tournée vers la guerre. Les civils subissent le rationnement, le deuil, la pénurie. La propagande, la censure et le bourrage de crâne entretiennent le moral. Certains civils sont directement victimes : populations des zones occupées, bombardements de villes (Reims, Paris), déportations (en Belgique et dans le nord de la France), génocide des Arméniens en 1915.

Conclusion. Les soldats au front et les civils à l'arrière sont donc tous touchés : la guerre a bouleversé les sociétés, d'où le terme de guerre totale.

2. Frise (5 points)

c. La Révolution russe : 1917. a. Le Front populaire : 1936. d. La Seconde Guerre mondiale : 1939-1945 (case reliée à la période). e. Le traité de Rome : 1957. b. La chute du mur de Berlin :

1989. Il faut placer chaque lettre dans la case reliée à la bonne date : 1 point par réponse exacte.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences de l'enseignement civique et moral (10 points)

Question 1

À partir du 1er janvier 2019, les entreprises de plus de 50 salariés doivent mesurer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes. Si elles constatent des inégalités, elles ont trois ans pour y remédier.

Question 2

Les entreprises qui n'auront pas corrigé les inégalités salariales dans le délai de trois ans risquent une sanction financière, équivalente à 1 % de leur chiffre d'affaires.

Question 3

Les documents donnent plusieurs raisons : les femmes travaillent plus souvent à temps partiel (31 % contre 7 % des hommes) ; elles interrompent plus souvent leur carrière pour s'occuper des enfants ; elles occupent des emplois plus précaires (CDD) et des secteurs moins bien rémunérés ; elles sont moins nombreuses parmi les cadres, mieux payés (39 %) ; enfin, à compétences, diplômes, poste et temps de travail égaux, elles sont payées 9 % de moins, selon l'arbitrage de l'employeur : c'est une discrimination. La ministre rappelle aussi que la loi existe depuis longtemps mais n'a pas été assez appliquée, faute d'obligation de résultat.

Question 4 – extrait de rapport de stage

Pendant mon stage, j'ai constaté que des collègues femmes et hommes ayant le même diplôme et les mêmes compétences ne recevaient pas le même salaire. Cette situation est anormale, car elle est contraire au principe d'égalité entre les femmes et les hommes, inscrit dans la Constitution, et à la loi, qui impose depuis plus de quarante ans un salaire égal à travail égal. C'est une injustice : elle prive les femmes d'une partie de leurs revenus pendant leur carrière et réduit aussi leur retraite (37 % d'écart à la retraite).

La loi « avenir professionnel » veut y remédier : à partir de 2019, les entreprises de plus de 50 salariés doivent mesurer les écarts de salaires, puis corriger les inégalités dans un délai de trois ans. Elles risquent sinon une sanction pouvant atteindre 1 % de leur chiffre d'affaires. La loi crée ainsi une obligation de résultat et non plus seulement de moyens. Une entreprise juste doit payer ses salariés selon leur travail, et non selon leur sexe.

Conseils pour le jour J

- Pour chaque question à plusieurs réponses attendues, donnez exactement le nombre demandé, chacune dans une phrase.
- Appuyez-vous sur les chiffres des documents (pourcentages, montants) pour justifier vos réponses.
- Pour la frise, vérifiez chaque date avant de placer la lettre et ne laissez aucune case vide.

- Pour le développement construit, traitez séparément les militaires puis les civils, avec des exemples datés.
- En EMC, reprenez le vocabulaire de la loi (obligation de résultat, sanction, égalité) dans votre rédaction.